

la
cgt
LE HAVRE
130
nouveaux
syndiqués
depuis le
01/01/09



L'HEBDO QUI CLIC



ÉLECTIONS EUROPÉENNES
LA CAMPAGNE DE L'UMP,
↑ VRAIE!





- *Aux membres de la CE de l'UL
- *Aux syndicats
- *Aux Organisations syndicales



DATES IMPORTANTES :

➤ **Vendredi 05 juin – 18h – Salle des fêtes Franklin :**

Clôture du salon des artistes ouvriers : Nous avons besoin de bénévoles pour démonter la salle des fêtes. Inscriptions à l'UL.

➤ **Samedi 13 juin :**

MANIFESTATION UNITAIRE :

Rassemblement à 14h30 à l'hôtel de ville du Havre.

➤ **Mardi 16 juin – à partir de 09h00 à l'UL :**

Préparation du Comité Général (bilan d'étape du dernier congrès) : Les membres du bureau et de la Commission Exécutive sont invités à cette préparation.

L'Ordre du jour et les thèmes suivants sont proposés :

09h00 : Accueil

09h30-11h00 : Introduction par *Pierre LEBAS* sur l'actualité sociale, les actions et les luttes en cours. Débat

11h15-12h30 : Attaques, discrimination syndicale, droits syndicaux, comment y faire face, quels moyens ? *Jacques RICHER*. Débat

14h00-15h30 : Comment implanter la CGT, comment développer les petites bases ? *Reynald KUBECKI*. Débat

15h30-17h00 : Point effectué par *Anita MENENDEZ* sur le fonctionnement de l'UL : Bureau, CE, collectifs. Débat

➤ **Vendredi 19 juin – 08h30 – Franklin :**

Comité Général

Compagnie Industrielle Maritime (CIM) :

RESULTATS DES ELECTIONS PROFESSIONNELLES

COMITE D'ETABLISSEMENT

- ⇒ COLLEGE EMPLOYES & OUVRIERS :
4 SIEGES CGT soit 100 % des voix
- ⇒ COLLEGE CADRES – MAITRISES – ASSIMILES :
1 SIEGE CFE/CGC soit 74 % des voix
Dans ce collège, la CGT fait 26 % des voix !

DELEGUES DU PERSONNEL

- ⇒ COLLEGE EMPLOYES & OUVRIERS :
6 SIEGES CGT soit 100 % des voix
 - ⇒ COLLEGE CADRES – MAITRISES – ASSIMILES :
1 SIEGE CFE/CGC soit 100 % des voix
-



**Le candidat CGT présenté aux élections
professionnelles avec délégation unique a été élu.**



Les résultats au prochain hebdo...

Un premier accord interprofessionnel annulé

Six ans après l'entrée en vigueur de la réforme de la représentativité de 2003, un premier accord interprofessionnel, portant sur le bilan d'étape professionnel, a été annulé du fait de l'opposition d'une majorité de syndicats.

Pour la première fois, un accord interprofessionnel a été annulé du fait de l'opposition de trois confédérations syndicales non signataires.

L'événement avait failli se produire sur l'accord Unedic début 2009, mais la CGC avait, in fine, renoncé à se joindre à la CGT et à FO. Il est intervenu discrètement, il y a un mois, sur un sujet moins médiatique, celui du bilan d'étape professionnel.

Le texte, négocié le 3 mars et signé par le patronat, la CFDT et la CGC, est un avenant à l'accord sur la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences conclu en fin d'année dernière.

Il précise les contours du bilan d'étape professionnel destiné à inventorier de manière prospective et à périodicité régulière les compétences des salariés.

La CGT, FO et la CFTC ont

fait valoir leur droit d'opposition contre lui fin avril, a révélé vendredi l'agence d'informations sociales AEF.

La CGT justifie sa décision principalement par deux raisons : la possibilité que ce soit le supérieur hiérarchique qui réalise ce bilan d'étape et non un tiers et le fait qu'il risque de devenir un préalable obligé à l'accès au congé pour bilan de compétence.

Changement de mode de calcul

Le résultat de la triple opposition syndicale est important : dénoncé par la majorité en nombre des cinq confédérations nationales représentatives, l'accord est réputé nul et non avenue.

Cette règle existe depuis la première réforme de la représentativité, qui date de janvier 2003, mais elle n'avait jamais eu l'occasion

de s'appliquer.

Dans quatre ans, le droit d'opposition se calculera non plus en nombre d'organisations syndicales mais en audience au niveau interprofessionnel, de la branche comme de l'entreprise, et il faudra de toute façon des organisations représentant au total au moins 30 % des salariés pour valider un accord. Si l'on se réfère aux résultats des dernières élections prud'homales, les signataires de l'avenant du 3 mars passent juste au-dessus de ce seuil, à 30,3 %, mais les opposants sont largement majoritaires, à 58,6 %.

L. DE C.

Tous droits réservés : Les Echos



Elire des élus soucieux des intérêts et des revendications des salariés et des retraités

Déclaration de la Commission Exécutive Confédérale

Le 7 juin 2009 auront lieu les élections européennes. 72 députés siégeront pour la France au Parlement Européen. Cette élection concerne directement tous les salariés, tous les citoyens. Le Parlement Européen est la seule institution européenne élue au suffrage universel direct par les électeurs des 27 pays membres de l'Union. Il participe à l'élaboration et à l'adoption des directives et règlements européens qu'il peut agréer, modifier, voire rejeter. 70% de la production législative en France découle des textes européens. Face à la Commission Européenne et au Conseil de l'Union Européenne, le Parlement est une instance décisive. C'est lui qui, sous la pression des mobilisations syndicales d'Europe, a porté un coup à la directive Bolkestein sur les services, à la dérégulation du travail dans les ports et à la remise en cause de la directive sur le temps de travail. Parce que nous voulons une Europe sociale, nous appelons les salariés à ne pas rester indifférents au Parlement qui sortira des urnes le 7 juin prochain. Or les dernières élections européennes ont connu une abstention de 57% des inscrits, chiffre qui risque d'être dépassé en 2009. L'enjeu est donc d'élire le maximum d'élus soucieux des intérêts et des revendications des salariés. La crise qui frappe durement les travailleurs nécessite plus que jamais de :

- » Renforcer la dimension sociale de l'Europe,
- » Mettre fin au dumping social et fiscal,
- » Mettre fin à la précarisation du travail,
- » Garantir que pour un même travail dans le même pays, les travailleurs, quel que soit leur pays d'origine, aient le même salaire, la même protection sociale et les mêmes conditions de travail.
- » Stopper la politique de privatisation des services publics et sortir la réponse aux droits fondamentaux du champ de la concurrence, développer une politique industrielle européenne, de recherche et de d'innovation,
- » Garantir l'égalité de rémunérations des femmes et des hommes, combattre les discriminations persistantes,
- » Conforter les systèmes de protection sociale solidaire,
- » Mettre en œuvre de réelles protections et une égalité de traitement entre les travailleurs migrants et l'ensemble des autres salariés,
- » Prendre des mesures fortes contre le racisme, le nationalisme et la xénophobie.

La crise économique profonde qui affecte l'Europe comme l'ensemble de la planète nécessite de revenir sur le rôle de la Banque Centrale Européenne – entériné par le traité de Lisbonne – et plus largement sur les finalités des outils de politique économique de l'Europe, lesquelles doivent soutenir prioritairement le développement industriel et l'Emploi. La CGT avec la CES demande que soit adopté un protocole de progrès social pour que les droits fondamentaux des travailleurs priment sur « les libertés économiques » et sur la libre concurrence. Les salariés ont besoin d'une Europe démocratique, sociale, solidaire s'affirmant comme moyen de régulation et de réorientation de la mondialisation, une Europe prenant en compte les objectifs de développement durable, d'emplois décents pour tous, de développement des services publics de qualité.

La CGT appelle les salariés à voter pour des représentants à même de défendre les objectifs de progrès social au Parlement Européen.

Montreuil, le 28 avril 2009

A diffuser très largement sur tous vos lieux de vie
(marchés, entrées des entreprises...)



Partez cet été à prix d'amis

Promo séjour 1 semaine 10 % : code **CL1JUIL09**

Promo séjour 2 semaines 15 % : code **CL2JUIL09**



CALVIAC EN PERIGORD

Mobil home - Chalets 5 et 6 pers
Promo du 27 juin au 01 août



LUNEL

Mobil home - 4/5 pers
Chalet 6 pers
Promo du 27 juin au 01 août



NOIRMOUTIER

Villas T1 - T2 - T3 de 2 à 9 pers
Promo du 27 juin au 01 août

En savoir plus :
www.vivats.fr

Le HAVRE

02.35.21.69.63

ROUEN

02.35.71.25.14

CHERBOURG

02.33.21.22.79



TOREILLES PLAGE

Mobil home - 4/6 pers et 6 pers
Promo du 27 juin au 01 août



ST JEAN DE MONT
accès direct à la mer

Chalet 5 et 6 pers
Promo du 27 juin au 01 août



OLERON

Mobil home - 4/6 pers
Promo du 27 juin au 01 août



ST CYPRIEN
«Le Roussillon»

Chalet 6 pers
Promo du 27 juin au 01 août

Offres non rétroactives aux réservations passées avant le 1 juin 2009, et non cumulables avec une autre réduction.

Avec VIVATS l'assurance de vacances réussies